



## COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

26 juin 2020  
(Réunion en visioconférence)

### Relevé de décisions

**Etaient Présents** : MM. BERAL, MERLIOT, BELLON (représentant également M. GOBILLOT), LEMASSON, GUEUDER, MULLER, BORG, LE BOUILLE, DEVOS, BORDONNEAU, JEHANNO, DELHOMME, SPAHIC, LEGNAME, SUDRE

**Etaient Excusés** : MM. RAIMBAULT, SY (représenté par M. DELHOMME), RUIZ (représenté par M. SUDRE), GOBILLOT (représenté par M. BELLON)

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

**16 membres sur 17 sont présents ou représentés.**

**Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.**

#### **1- Ranking**

Djilali MEZIANE présente le ranking aux membres du Comité Directeur. Après discussions, ce dernier décide de poursuivre le travail de création du ranking avec de nouvelles directives à suivre pour la Commission ranking.

#### **2- Attribution des places européennes pour la saison 2020/2021**

Le Comité Directeur décide d'attribuer les places européennes pour la saison 2020/2021 de la manière suivante :

LDLC ASVEL – Euroleague  
AS MONACO - Eurocup  
METROPOLITANS 92 – Eurocup  
JL BOURG – Eurocup  
NANTERRE 92 – Eurocup  
CHOLET BASKET – BCL (tour préliminaire)  
LIMOGES – BCL  
JDA DIJON – BCL  
STRASBOURG IG - BCL



**Le Président  
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président  
en Charge du Secrétariat Général  
M. Paul MERLIOT**